



PROJET DE **MODERNISATION** DOUANIÈRE DE LA **ZLECAf**

Une concession de 20 ans pour moderniser les frontières
africaines

*De la signature à la mise en œuvre.
Des frontières aux entreprises.*



LA RÉALITÉ

Ce qui se passe aujourd'hui à la frontière

Une marchandise qui circule entre deux pays africains est souvent déclarée plusieurs fois. Sur papier. Auprès d'administrations dont les systèmes ne voient pas ce que les autres ont déjà contrôlé.

Chaque redondance, c'est du temps. Et le temps passé à une frontière est un coût.

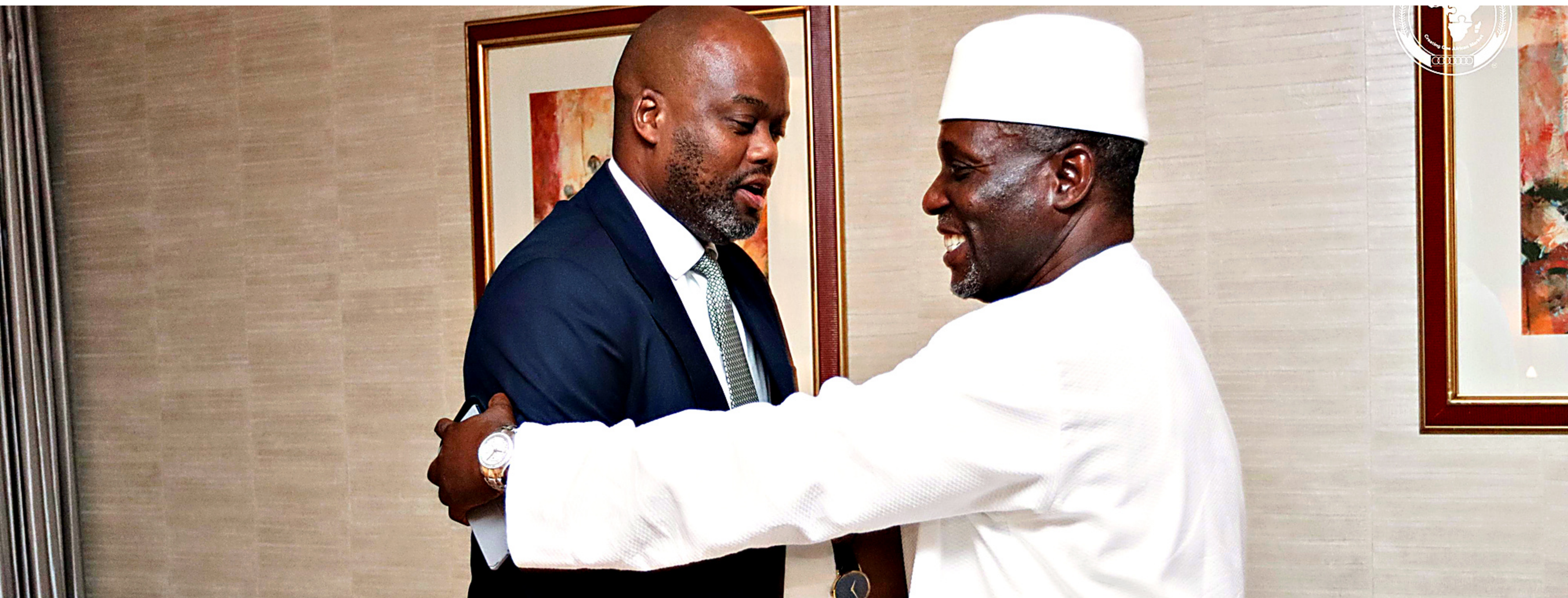


LE COÛT

L'attente n'est pas neutre. C'est un prix.

Il est payé par le transporteur dont le camion reste immobilisé, par le commerçant dont la marge disparaît, et en bout de chaîne par la famille qui achète la marchandise.

C'est l'une des raisons pour lesquelles l'Afrique commerce encore trop peu avec elle-même.



CE QUI A ÉTÉ SIGNÉ

Ce qui a été signé à Abuja

Le 5 août 2026, le Secrétariat de la ZLECAf et Bergmans ont signé :

- Un accord de concession de 20 ans
- Une enveloppe d'investissement de 3,1 milliards de dollars
- Dans le cadre d'un partenariat public-privé
- Pour le Projet de modernisation douanière de la



CE QUI SERA DÉPLOYÉ

Trois couches, un seul objectif.

Procédures numériques

Déclarations, gestion des risques, analyse de données.

Systèmes reliés

Échange sécurisé d'informations douanières, gestion coordonnée des frontières, systèmes de transit modernes, suivi électronique des marchandises.

Infrastructures physiques

Postes frontières juxtaposés, inspection non intrusive, centres de données intégrés, portails multilingues — et le renforcement des capacités qui rend le tout utilisable.





CE QUI CHANGE

Déclarer une fois. Repartir.

Une déclaration faite une seule fois, et lue par ceux qui ont le droit de la lire. Une administration voisine qui reçoit l'information de manière sécurisée au lieu de tout reprendre à zéro.

Des marchandises qui circulent plus vite, plus sûrement et de manière plus prévisible.

Between



CE QUE CELA NE FAIT PAS

Les douanes restent nationales. Les données restent souveraines.

L'administration des douanes demeure une compétence nationale. Les données douanières appartiennent à l'État partie concerné et restent sous l'autorité de son administration douanière.

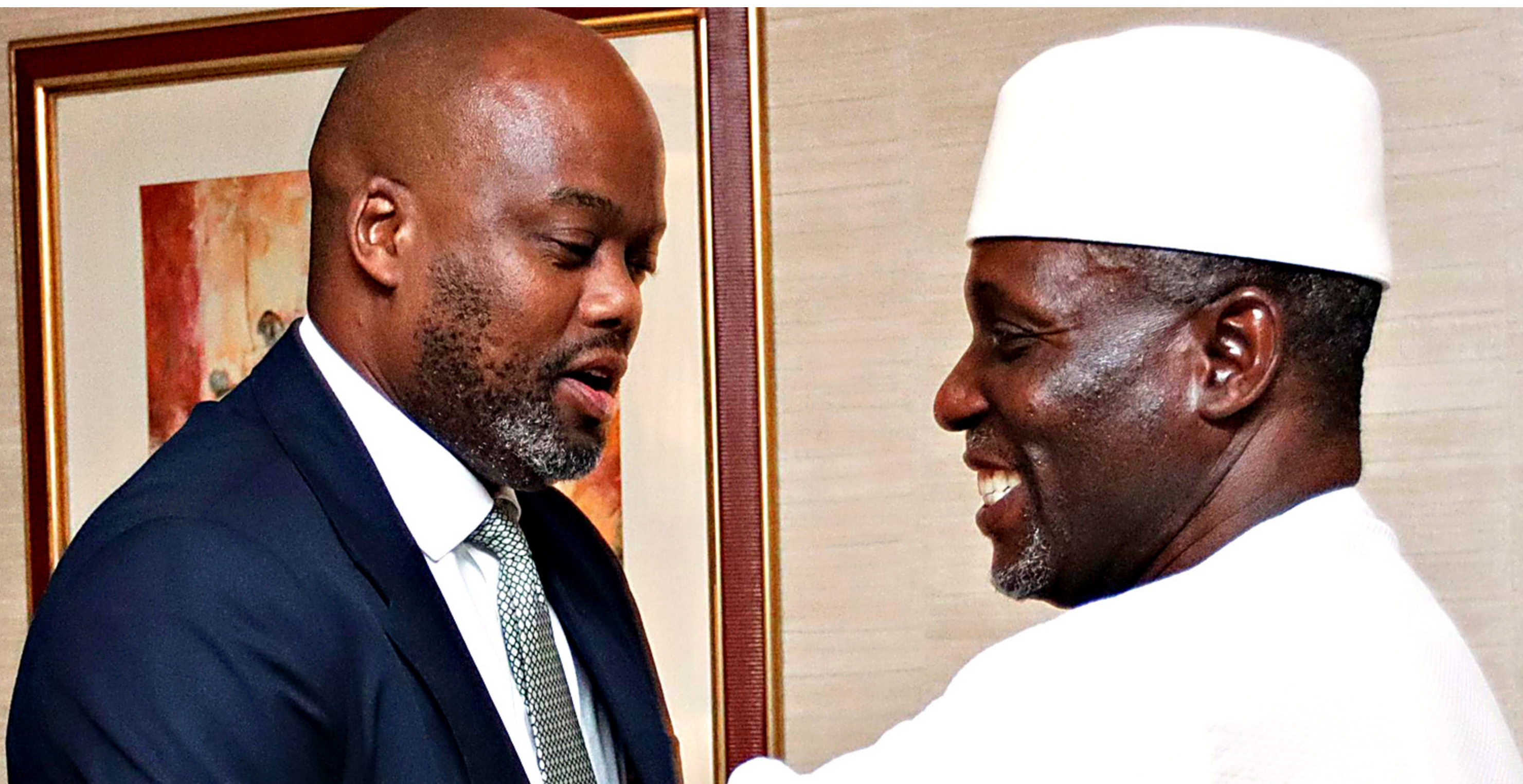
La participation relève de la décision de chaque État partie.



Nous avons une ambition partagée : des systèmes douaniers africains qui soient numériques, qui servent l'économie du continent et qui fonctionnent avec transparence et redevabilité.

S.E. Wamkele Mene

Secrétaire général du Secrétariat de la ZLECAf



LA SUITE

Construit avec les administrations, non à leur place.

Les concertations sur les modalités de mise en œuvre s'ouvrent dès maintenant — avec les États parties participants, leurs administrations douanières et les autres parties prenantes.

Les sites de déploiement seront annoncés conjointement avec les administrations concernées.





Créer un marché unique africain n'est pas un slogan.

C'est ce qui se passe — ou ne se passe pas — à la
frontière.

au-afcfta.org

